

Formes de thérapie reconnues par l'assurance complémentaire Médecine complémentaire

Cette liste contient toutes les formes de thérapie couvertes par l'assurance complémentaire Médecine complémentaire.

Valable à partir du 1^{er} janvier 2026

- Acupuncture
- Acupressure thérapie
- APM thérapie (thérapie par le massage sur méridiens d'acupuncture)
- Art-thérapie anthroposophique
- Art-thérapie (thérapie par le mouvement et la danse, thérapie par la parole et le drame, thérapie à médiation plastique et visuelle, thérapie intermédiaire et musicothérapie)
- Drainage lymphatique
- Etiopathie
- Eurythmie thérapeutique
- Eutonie
- Homéopathie
- Hydrothérapie du côlon
- Intégration structurale/Rolfing
- Kinésiologie
- Massage classique
- Massage des zones réflexes du pied
- Massage de tissu conjonctif
- Médecine ayurvédique
- Médecine traditionnelle chinoise MTC (acupuncture, Tuina, thérapie médicamenteuse selon la MTC)
- Médecine traditionnelle Européenne MTE
- Mouvements organiques et rythmiques (méthode selon Medau)
- Moxibustion
- Ostéopathie
- Phytothérapie
- Polarity
- Psychomotricité
- Réflexothérapie
- Shiatsu
- Sophrologie
- Technique Alexander
- Test d'acupuncture électrique selon Voll
- Thérapie craniosacrée
- Thérapie de biorésonance
- Thérapie de compensation vertébrostatique
- Thérapie des méridiens
- Thérapie Feldenkrais
- Thérapie neurale
- Thérapie respiratoire
- Thérapie Zilgri
- Tuina/An-Mo

Veuillez tenir compte du fait que les prestations de l'assurance Médecine complémentaire sont versées uniquement si les naturopathes et thérapeutes sont reconnus par Visana.